

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 18 Août 2015 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MARRAULD. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mme CANDALOT DIT CASOURANG. Mrs BIASI. CUNY.
Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.
Mr LORENZATO a donné pouvoir à Mr DECOURTY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Cession du Chemin Rural de Douzon :

M. le Maire donne la parole à M. LEMAIRE, présent à la réunion et utilisateur principal du chemin rural de Douzon. Celui-ci expose son vif mécontentement sur l'état du chemin ainsi que sur les différents travaux et techniques employées qui y ont été effectués. M. LEMAIRE se porte acquéreur du chemin rural.

M. STUYK rappelle que ce chemin a déjà fait l'objet d'une procédure de cession en 2011, cession qui ne s'est pas faite au vu des conclusions de l'enquête publique. Ce chemin posant des problèmes récurrents (cf. CM du 16/07/2015) avec le propriétaire de l'exploitation desservie, lieu-dit Douzon, et la municipalité ne voulant pas engager de frais exorbitants sans participation de M. LEMAIRE pour le chemin dont il fait un usage professionnel, la cession de ce chemin est soumise aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation du chemin et décide de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L.161-10 du Code Rural et pour ce faire, invite M. le Maire à organiser une enquête publique et à désigner un commissaire enquêteur.

M. le Maire propose de nommer M. MAILLET comme commissaire enquêteur. Le conseil municipal donne son accord.

Aménagement de Bourg :

Les travaux sont actuellement arrêtés pour cause de congés.

M. le Maire informe que lors de la prochaine réunion de chantier des observations faites par des administrés, riverains de cette rue seront à évoquer : M. ROVER, propriétaire d'un immeuble de 3 appartements constate qu'il n'y a plus aucune place de stationnement devant le bâtiment ce qui peut être gênant pour la mise en location.

M. CAPDEVILLE, Kinésithérapeute, est inquiet par rapport à la hauteur de la marche de son entrée, surtout par rapport à sa clientèle.

.../...

.../...

Informations sur l'évolution de la CC Lot & Tolzac :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été définitivement adopté par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

La Communauté de Communes Lot & Tolzac peut rester en l'état du fait qu'elle remplit 2 des conditions requises par la loi NOTRe : le nombre d'habitant de l'intercommunalité est supérieur à 5 000 hab. et la densité est inférieure à 31 hab. /km² (30 % de la densité).

M. STUYK remet à chaque conseiller une carte de Lot-et-Garonne représentant les 17 intercommunalités existantes, les intercommunalités qui resteront et celles appelées à se restructurer parmi lesquelles le canton de Prayssas.

M. STUYK explique que M. MERLY, Président du Canton de Prayssas, a été reçu par les responsables de la CC Lot & Tolzac car il souhaite se regrouper avec la CC Lot & Tolzac. Après cette première rencontre il apparaît que les compétences et la gestion des 2 intercommunalités sont similaires mais de nombreux autres éléments devront être apportés afin d'étudier la faisabilité de cette fusion. La prochaine étape est l'étude par les services fiscaux de la situation des 2 communautés.

Après débat, le conseil municipal de Monclar, à ce stade des négociations, ne peut pas se prononcer sur cette association mais à l'unanimité est plutôt favorable pour l'étude de cette hypothèse.

Motion de soutien à l'action de l'AMF (baisse des dotations) :

M. le Maire soumet à l'assemblée la motion proposée par l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état aux collectivités.

Le conseil municipal de MONCLAR soutient la demande de l'AMF.

Rapport annuel sur l'eau :

M. le Maire donne la parole à Mme MARRAULD, déléguée du syndicat EAU 47, qui d'une part propose à l'assemblée d'approuver le contenu du rapport annuel 2014, ce rapport n'attirant aucune objection particulière que ce soit sur le prix ou la qualité.

Mme MARRAULD précise également que des travaux important d'investissement ont été réalisés dont sur la commune de Monclar avec le remplacement intégral des canalisations rue du 11 Novembre 1918 (aménagement de bourg).

Considérant que le rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre et ensuite tenu à la disposition du public, le conseil municipal prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2014.

Ad'AP prorogation délai, choix architecte :

M. le Maire informe que le Préfet a donné son accord suite à la demande présentée par la commune de Monclar, de prorogation de délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée concernant les établissements recevant du public relevant du patrimoine communal. Compte tenu de ce report, la commune devra donc déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2016.

.../...

.../...

Aussi il y a lieu dès maintenant de solliciter un cabinet d'architecte afin qu'un état des lieux des ERP et IOP soit réalisé (situation de l'établissement, liste des non conformités, nature des travaux, programmation annuelle des travaux, estimation financières de la mise en accessibilité).

Le conseil municipal décide de solliciter 4 cabinets d'architectes pour avoir plusieurs propositions. Le choix se fera lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Informations diverses :

1° M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il va y avoir lieu sur 44 communes de Lot-et-Garonne dont Monclar une enquête publique concernant un projet de plan d'épandage du digestat issu de l'installation de méthanisation de SAS BIOVILLENUEVOIS. 6 lieux de stockage seront nécessaires sur le territoire pour le bon fonctionnement du plan d'épandage dont un est prévu sur la commune de Monclar chez M. MARRAULD, lieu-dit Poustan.

L'enquête publique se déroulera du 31 août au 30 septembre 2015 inclus.

2° Foyer Bellevue : M. le Maire informe que pour les travaux d'amélioration entrepris par Habitalys au Foyer Bellevue, une incidence financière sera répercutée sur le montant du loyer à compter du 1^{er} novembre 2018. Un avenant à la convention est soumis à l'approbation du bureau du CCAS. M. STUYK fait part de son inquiétude face au problème de vacance des logements, rappelle la subvention conséquente que verse la commune au CCAS depuis 2 ans. M. STUYK propose de rencontrer avec M. BOUISSIERE le Directeur d'Habitalys, car d'une part l'avenant ne peut pas être signé en l'état et d'autre part la convention signée le 14/10/2013 prendra fin le 14/10/2016 et que si elle devait être dénoncée, ce serait à faire avant le 14/10/2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
